



## ACCOMPAGNEMENT

# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Faites reconnaître vos compétences et donnez une nouvelle dimension à votre parcours professionnel



## Qu'est-ce que la VAE ?

La VAE permet d'obtenir une certification reconnue en valorisant l'expérience acquise sur le terrain, sans reprendre forcément une formation complète.

Elle s'adresse à toute personne ayant une expérience en lien avec le titre visé : salarié, demandeur d'emploi, indépendant, bénévole ou en reconversion.

La VAE permet de sécuriser un parcours, évoluer, changer de poste, faire reconnaître ses compétences ou préparer une reconversion professionnelle.



## PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis de formation spécifique. Le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle (salariée, non salariée ou bénévole) en lien avec le titre visé.



## OBJECTIFS

- Comprendre les exigences du titre visé et du référentiel de compétences.
- Identifier et valoriser les acquis issus de l'expérience professionnelle.
- Rédiger un dossier de validation solide et structuré.
- Se préparer à l'entretien devant le jury avec confiance.
- Acquérir une méthode de formalisation des compétences



## ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour un accompagnement personnalisé, contactez notre référent handicap :

☎ 0692 32 87 79

✉ accompagnement@arefip.fr



## MODALITÉS

- 24 à 35 heures d'accompagnement individualisé
- Entretiens individuels et ateliers collectifs
- Présentiel et/ou distanciel
- Lieu : 24 Cité de la Plaine 97410 St Pierre
- Méthodes : rédaction, entretiens, simulation jury



## TARIF

**2 040 € à 2 975 €**

TTC - Tarif par candidat selon le parcours choisi

## FINANCEMENT POSSIBLE

- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Employeur / OPCO
- France Travail
- Financement personnel



## LES DÉLAIS D'ACCÈS

Réponse sous 7 jours ouvrés, entretien de positionnement sous 15 jours, démarrage possible après analyse du besoin, accord de financement et/ou recevabilité selon le parcours.



## MENTION DÉLIVRÉE

Attestation d'accompagnement VAE remise à l'issue du parcours. La certification est délivrée par le certificateur officiel à l'issue du jury.



## PROCESS VAE – FAISABILITÉ ET RECEVABILITÉ

1

### Prise de contact du candidat

Le candidat contacte AREFIP pour présenter son projet VAE, son expérience et la certification visée (Titre Professionnel ou Diplôme d'État).

2

### Entretien de positionnement

AREFIP analyse le parcours du candidat, ses expériences, son objectif professionnel et l'adéquation avec le référentiel de la certification visée.

3

### Constitution du dossier de faisabilité / recevabilité

Le candidat rassemble les éléments nécessaires : CV, expériences, activités exercées, justificatifs, attestations, fiches de poste ou tout document utile. AREFIP accompagne le candidat dans la préparation et la structuration du dossier.

4

### Dépôt sur la plateforme France VAE

Le dossier de faisabilité est déposé sur la plateforme nationale France VAE ([vae.gouv.fr](http://vae.gouv.fr)) par l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) AREFIP, pour le compte du candidat.

5

### Instruction du dossier

Le certificateur compétent instruit le dossier et vérifie l'adéquation entre l'expérience du candidat et le référentiel de la certification visée. La décision de recevabilité relève exclusivement du certificateur :

- Titre Professionnel → instruit par la DEETS
- Diplôme d'État (ex. DEAP) → instruit par l'ASP mandatée par la DEETS

6

### Avis de recevabilité

Le candidat reçoit un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Délai légal : 2 mois maximum. En pratique, la réponse intervient généralement sous 3 semaines.

7

### Suite du parcours

En cas d'avis favorable, le candidat peut poursuivre son accompagnement VAE et préparer son dossier de validation en vue du jury.

En cas d'avis défavorable, un échange peut être proposé afin d'étudier les suites possibles : ajustement du projet, réorientation, complément d'expérience ou report de la démarche.

**Important** : l'accompagnement AREFIP ne vaut pas décision de recevabilité et ne garantit pas l'obtention de la certification. La décision finale appartient au jury officiel du certificateur.

**Précision** : Le certificateur, les modalités de jury et les épreuves varient selon la certification visée. Ces éléments sont précisés dans la proposition personnalisée ou la fiche parcours remise au candidat.



## Les certifications que nous accompagnons en VAE

Le CFA AREFIP vous accompagne dans votre démarche de Validation des Acquis de l'Expérience sur les certifications ci-dessous. Pour chacune, nous disposons des habilitations et agréments applicables, des plateaux techniques adaptés et d'accompagnateurs spécialisés dans le domaine concerné.

N/C = Données en cours de collecte — 1ère session

Sigle	Intitulé complet - Code RNCP	Niveau	Certificateur	Date enregistrement	Épreuves jury	Durée totale	Blocs de compétences validables	Taux de réussite
TP ADVF	Assistant De Vie aux Familles RNCP 37715	Niv 3	Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion	05/07/2023	MSP reconstituée + Entretien jury + Dossier Professionnel	2h30	3 blocs (CCP) validables séparément	N/C
TP APH	Agent de Propreté et d'Hygiène RNCP 37872	Niv 3	Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion	20/07/2023	MSP + Entretien technique + Entretien final + Dossier Professionnel	3h10	3 blocs (CCP) validables séparément	N/C
TP EC	Employé(e) Commercial(e) RNCP 37099	Niv 3	Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion	07/12/2022	MSP + Questionnement à partir de productions + Dossier Professionnel	2h50	3 blocs (CCP) validables séparément	N/C
TP SAMA	Secrétaire Assistant(e) Médico- Administratif(ve) RNCP 40800	Niv 4	Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion	01/09/2025	MSP écrite + MSP orale + Entretien technique + Entretien final + Dossier Professionnel	4h20	4 blocs (CCP) validables séparément	N/C
TP FPA	Formateur Professionnel d'Adultes RNCP 37275	Niv 5	Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion	07/12/2022	Dossier technique + Dossier Professionnel + Entretien jury	3h00	4 blocs (CCP) validables séparément	N/C
TP CIP	Conseiller en Insertion Professionnelle RNCP 37274	Niv 5	Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion	23/03/2023	MSP + Présentation de projet + Entretien technique + Dossier Professionnel	2h55	3 blocs (CCP) validables séparément	N/C
TP IEPE	Intervenant Éducatif Petite Enfance RNCP 41849	Niv 4	Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion	15/12/2025	MSP reconstituée + Étude de cas + Entretien jury + Dossier Professionnel	4h00	3 blocs (CCP) validables séparément	N/C
DEAP	Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture RNCP 40743	Niv 4	Ministère de la Santé et de la Prévention	11/06/2025	Dossier de validation (Livret 2) + Entretien jury	~45 min	5 blocs de compétences validables séparément	N/C

AREFIP est habilité par la DEETS de La Réunion à organiser les sessions de certification pour l'ensemble des Titres Professionnels présentés ci-dessus. Pour le DEAP, AREFIP intervient en qualité d'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) référencé sur la plateforme France VAE. L'ensemble de nos habilitations est disponible sur demande ou dans la fiche parcours remise au candidat.



## NOTRE ACCOMPAGNEMENT VAE – ÉTAPES CLÉS

ÉTAPE  
1

### POSITIONNEMENT ET ANALYSE DU PROJET

- Entretien de positionnement individuel
- Analyse du projet professionnel et du parcours
- Aide au choix du titre visé

ÉTAPE  
2

### DOSSIER DE FAISABILITÉ

- Lecture du référentiel et repérage des compétences
- Appui à la rédaction et à la structuration du dossier
- Vérification de la recevabilité du dossier

ÉTAPE  
3

### RÉDACTION DU DOSSIER DE VALIDATION

- Aide à la formalisation des activités et compétences
- Méthodologie de rédaction et relecture
- Travail à partir de l'expérience réelle du candidat

ÉTAPE  
4

### PRÉPARATION AU JURY

- Entraînement oral et simulation jury
- Préparation à la mise en situation professionnelle (si applicable)
- Conseils sur la posture et la présentation

ÉTAPE  
5

### PASSAGE DEVANT LE JURY VAE

- Entretien oral avec le jury (ni soutenance, ni contrôle)
- Éventuelle mise en situation professionnelle selon le titre
- Validation totale, partielle ou non-validation prononcée par le jury

## ÉVALUATION EN COURS D'ACCOMPAGNEMENT

- Suivi régulier de l'avancement du dossier à chaque séance.
- Évaluation de la qualité rédactionnelle et de la cohérence avec le référentiel.
- Simulation d'entretien jury en fin de parcours.

### ÉVALUATION ET JURY VAE

- Le jury étudie le dossier de validation transmis au certificateur.
- L'entretien permet d'expliciter les compétences et les expériences présentées. • Selon le titre, une mise en situation professionnelle peut être prévue.
- Décision possible : validation totale, validation partielle ou non-validation.

## À PRÉPARER

- CV actualisé et coordonnées complètes.
- Expériences professionnelles, bénévoles ou personnelles en lien avec le titre visé.
- Attestations, fiches de poste, certificats, preuves d'activités ou documents utiles.
- Disponibilités et objectif professionnel.

## RÉCLAMATIONS ET ALÉAS

- Toute difficulté peut être signalée au référent de parcours ou par mail.
- Les réclamations, reports, absences ou risques d'abandon sont analysés et tracés.
- Des actions correctives peuvent être proposées : rendez-vous, ajustement du planning, relais ou réorientation.

## ENGAGEMENTS AREFIP

- Accompagnement méthodologique, sans décision à la place du jury.
- Parcours personnalisé et suivi documenté.
- Confidentialité des informations transmises.
- Information du candidat sur ses droits, devoirs, échéances et livrables.

## PASSERELLES/DÉBOUCHÉS

Pour les passerelles, équivalences, suites de parcours et débouchés de chaque certification, consultez [francecompetences.fr](http://francecompetences.fr) ou contactez-nous pour obtenir la fiche parcours individualisée.

*La certification visée, le certificateur, le code RNCP et les conditions spécifiques sont précisés dans la proposition personnalisée ou la fiche parcours remise au candidat.*

## Prendre contact

CFA AREFIP - 24 Cité de la Plaine - 97410 St Pierre

SIRET : 433 784 535 0042 | NDA : 98970255797 | UAI 974 16 82 K

☎ 0693 01 24 47 | ✉ [polerecrutement1@arefip.fr](mailto:polerecrutement1@arefip.fr)

[www.arefip.fr](http://www.arefip.fr)

Document non contractuel - devis personnalisé après analyse du besoin.

Date de mise à jour de la plaquette : 09 juin 2026



Scanner le site